

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante (Produit simple) **ALCYGOL TOTAL BS***

de la société *AGRONUTRITION SAS*

enregistrée sous le *n° 2026-0313*

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom INO ALG TOTAL

| Informations générales | |
|-------------------------------|--|
| Noms du produit | ALCYGOL TOTAL BS FERTI LIN-NG ACTIMER MAX INO ALG TOTAL |
| Type de produit | Produit de référence |
| Catégorie du produit | Produit simple |
| Titulaire | AGRONUTRITION SAS PARC ACTIVESTRE 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE France |
| Classe - Type | Matière fertilisante - Concentré soluble à base d'éléments minéraux (azote, phosphore, potassium, bore, cuivre, fer, manganèse, molybdène et zinc) et d'extraits d'algues (<i>Ascophyllum nodosum</i>) |
| Etat physique | Liquide |
| Numéro d'intrant | 497-2021.01 |
| Numéro d'AMM | 1210619 |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 18/02/2026

Pour le directeur général par intérim et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...